



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2017

~~~~~

Date de convocation : 30 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf M. DUC Patrice et Mme LAPORTE Marie-Anne absente excusée qui avait donné son pouvoir à Monsieur JOUVE Dominique

Monsieur Patrick BLANCHET a été nommé secrétaire de séance.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

En préambule à la réunion, le Maire fait part du décès de M. Paul MOURIER, très connu à Venterol puisqu'il y a été instituteur et secrétaire de mairie pendant près de 35 ans.

De nombreux Venterolais, dont le Maire, se sont associés à l'hommage qui lui a été rendu au Temple de Nyons et la commune a offert une gerbe de fleurs.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

### 1) Compte-rendu du conseil du 15 MAI 2017

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour

Réfection des peintures de la chapelle Sainte Perpétue  
Approbation du budget communal 2017  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

3) **Adoption des modifications n°1 et 2 du PLU**

Rappel Modification n° 1 Aménagement du quartier Saint Jean

Modification n°2 Modification du règlement des zones A et N

A l'issue de l'enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve pour les deux modifications. Les avis des personnes publiques et de la CDPENAF sont positifs.

Il est donc proposé d'adopter définitivement ces deux modifications qui deviendront ainsi applicables.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4) **Compétences de la CCBDP (Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale)**

***Compétences :***

La loi fixe des compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace

Développement économique

Accueil gens du voyage

Gestion des déchets

Gestion milieux aquatiques, prévention inondations

Elle demande de choisir trois compétences optionnelles parmi neuf. La CCBDP a retenu :

Politique du logement et du cadre de vie

Création, aménagement et entretien de la voirie

Action sociale d'intérêt communautaire

Il est proposé aux communes de se prononcer sur ce choix.

L'ensemble est voté à l'unanimité.

La CCBDP a retenu aussi des compétences facultatives, chacune devant donner lieu à un vote des communes :



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- 1) Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) (Contrôle des installations)  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- 2) Mise en réseau et coordination du secteur associatif, structuration et professionnalisation des acteurs intervenant dans le secteur culturel, de l'animation et du sport de pleine nature  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- 3) Gestion et entretien du gymnase de Buis les Baronnie  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- 4) Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, des politiques publiques de l'Etat, de la Région et du Département  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- 5) Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

5) **Aménagement de l'entrée Nord : marchés d'étude et maîtrise d'œuvre**

L'appel d'offres a été lancé avec deux lots :

- Aménagements extérieurs, VRD
- Bâtiments (accessibilité et évolution de l'école, salle des fêtes, local technique, WC publics accessibles PMR, etc.)

4 réponses groupées pour les deux lots, 3 groupements auditionnés par la commission d'appels d'offres, 2 sélectionnés au final, négociation des prix avec le groupement ayant obtenu la meilleure note technique (BEAUR / JOMAIN) pour obtenir finalement l'offre globale la plus basse, soit :

BEAUR : 31 400 € HT, JOMAIN : 47 450 € HT

Total : 78 850 € HT

Accord à l'unanimité du conseil municipal sur le choix du groupement BEAUR / JOMAIN et sur les montants proposés.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

6) **Choix de l'entreprise pour travaux de voirie à Novezan**

Chicane entrée de Novezan

Rappel : par délibération du 15/05/2017 le conseil avait autorisé le maire à lancer l'opération sur la base d'un devis de 11 970 € HT.

Un devis a été demandé à une autre entreprise (Eiffage) qui propose de réaliser les travaux pour 5 806.00 € HT. La subvention sur le budget des amendes de police a été demandée sur cette base.

Par ailleurs, pour les autres travaux décidés par la commission voirie, la même entreprise a proposé :

Revêtement bicouche Chemin du Planas : 3663 € HT

Reprise Chemin de Chapelus : 1200 € HT

Ces prix sont très peu supérieurs (+ 8%) à ceux obtenus suite à appel d'offres par la communauté de communes pour un volume très important de travaux.

Accord à l'unanimité du conseil municipal sur le choix de l'entreprise Eiffage et sur les trois devis proposés.

7) **Rénovation des peintures intérieures de la chapelle Sainte Perpétue**

M. François Morand a présenté un devis de 8160 €, le moins cher des deux prestataires consultés.

Des subventions sont attendues de la Fondation du Patrimoine, de l'association de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme et de l'APAVEN (suite à souscription).

Il est proposé de prévoir un règlement en trois fois.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

8) **Approbation du budget communal 2017**

Le budget communal tel que présenté et validé le 10 avril dernier a été rejeté par les services des finances publiques, pour deux raisons :

- des prévisions ont été inscrites sur des comptes de cession (Vente de la propriété Marcellin) alors que seul le montant des cessions doit être budgétisé au



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

compte 024

- la subvention de 55 000€ inscrite est une opération réelle et doit être imputée au compte 1318.

Il ne s'agit que de changements d'imputation ne modifiant pas intrinsèquement le budget. Il est proposé de valider le budget communal 2017 avec les modifications demandées.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25 .

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 10 juillet 2017 à 20h30.**